

**13407/14**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2013-2014

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 26 septembre 2014

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 26 septembre 2014

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination de trois membres français et de deux suppléants français du Comité des régions

**E 9695**





Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 19 septembre 2014  
(OR. en)**

**13407/14**

**CDR 102**

**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de trois membres français et de deux suppléants français du Comité des régions

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du

### **portant nomination de trois membres français et de deux suppléants français du Comité des régions**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement français,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE<sup>1</sup> et 2010/29/UE<sup>2</sup> portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015.
- (2) Trois sièges de membres du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin du mandat de M. Bruno BOURG-BROC, M. Michel DELEBARRE et M. Jean-Louis JOSEPH.
- (3) Deux sièges de suppléants sont devenus vacants à la suite de la fin du mandat de M. Jean-Michel DACLIN et M<sup>me</sup> Claudine LEDOUX,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> JO L 348 du 29.12.2009, p. 22

<sup>2</sup> JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.

*Article premier*

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

a) en tant que membres:

- M. Bruno BOURG-BROC, *Conseiller municipal de Châlons-en-Champagne* (changement de mandat)
- M. Michel DELEBARRE, *Conseiller municipal de Dunkerque* (changement de mandat)
- M<sup>me</sup> Françoise MESNARD, *Maire de Saint-Jean d'Angély*

et

b) en tant que suppléants:

- M<sup>me</sup> Karine DOGNIN-SAUZE, *Adjointe au Maire de Lyon*
- M. Dominique LEVEQUE, *Maire d'Ay.*

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

*Par le Conseil*

*Le président*

---